
COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) :

La FIHOQ demande la reconnaissance de l'industrie de l'horticulture ornementale incluant ses trois secteurs d'activité

Saint-Hyacinthe, le 14 novembre 2007 – Dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, la FIHOQ et plusieurs de ses associations affiliées ont tenu à faire valoir la place importante qu'occupe l'industrie de l'horticulture ornementale au sein de l'agriculture moderne, dans un contexte où l'industrie est trop souvent négligée par les différents paliers de gouvernement.

En effet, alors que la production ornementale génère 4,3 % de revenus agricoles, l'horticulture ornementale ne reçoit qu'environ 1 % des fonds de transfert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), excluant les remboursements de taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles. D'autre part, les secteurs de la commercialisation et des services ne reçoivent aucun soutien technique et financier du MAPAQ. Pourtant, ces secteurs sont comparables aux clientèles que sont, pour le MAPAQ, les distributeurs, les détaillants, les transformateurs et les restaurateurs en agroalimentaire, et ils sont des vecteurs importants pour le développement de la production ornementale québécoise.

La FIHOQ a également démontré le dynamisme de cette jeune industrie qui a su se développer de façon autonome pendant que les différents secteurs de l'agriculture, eux, ont progressé en comptant sur une multitude de programmes, de règles et de leviers, propres à leur industrie.

Dans son mémoire, la FIHOQ a voulu faire la démonstration de l'importance de l'industrie de l'horticulture ornementale, tant sur le plan économique et social qu'environnemental. La Fédération a aussi mis l'accent sur le potentiel de développement de cette jeune industrie, de la nécessité de la reconnaître dans son ensemble, et d'étendre cette reconnaissance à ses organismes de soutien, dont la FIHOQ et ses douze associations affiliées. La FIHOQ a, de plus, insisté sur l'importance de soutenir ces organismes tant sur le plan technique que financier, et ce, de manière adéquate et équitable pour leur permettre d'appuyer l'industrie dans son plein potentiel de développement.

Des chiffres éloquentes :

- La production ornementale génère annuellement 238 millions \$, soit 4,3 % des revenus agricoles globaux;
- Elle reçoit moins de 1 % de l'aide financière totale versée annuellement par le MAPAQ à l'ensemble de l'agriculture;
- L'industrie de l'horticulture ornementale dans son ensemble génère un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de dollars, valeur à la consommation des produits et services;

L'industrie de l'horticulture ornementale est aujourd'hui confrontée à des enjeux majeurs: le développement de marché, la législation; les ressources humaines, les services techniques, économiques et de gestion et l'innovation technologique; les programmes de gestion du risque, et enfin, l'environnement. Pour faire face à ces enjeux, la FIHOQ a proposé que l'appui financier annuel provenant du MAPAQ passe de 1% à 3%.

Dans les faits, la FIHOQ a réclamé du gouvernement du Québec qu'une volonté politique claire s'exprime en faveur du développement de l'industrie de l'horticulture ornementale au Québec, et que cette volonté politique se concrétise par un **soutien technique et financier adéquat, équitable et durable**.

Comme l'horticulture ornementale est un des fleurons de notre société, qu'elle embellit le milieu de vie des citoyens, qu'elle génère de multiples bienfaits pour la santé humaine et qu'elle représente une des solutions au réchauffement de notre planète, la FIHOQ s'est permise de poser la question suivante : « **Quand cesserons-nous d'être une industrie orpheline ?** »

Rappelons que le mandat de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois était de dresser un état de situation sur les enjeux et les défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuelles, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations. Le rapport final de la Commission doit être déposé au mois de janvier 2008.

-30-

Source : Luce Daigneault, M. Sc., agr., directrice générale

Info-Presse : Linda Bossé, agente de communication et de liaison
FIHOQ, 450-774-2228